



Dursban™ FM

Insecticide chimique

POUR FABRICATION SEULEMENT

- Ce produit ne doit pas être utilisé dans les maisons, autour des maisons, ni dans d'autres zones résidentielles comme les parcs, les terrains d'école, ou les terrains de jeux. Il est interdit aux propriétaires de maisons ou autres utilisateurs non certifiés d'utiliser ce produit.

GARANTIE : chlorpyrifos 97 %

N° D'HOMOLOGATION 19656 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

DANGER  **POISON**

CONTENU NET : vrac

Corteva Agriscience Canada Company.
2450, 215 – 2nd Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.

PRÉCAUTIONS

PEUT ÊTRE MORTEL EN CAS D'INGESTION

NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU

ATTENTION - IRRITE LES YEUX

PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Manipuler dans un endroit ventilé. Porter des vêtements couvrant tout le corps, des gants imperméables et des lunettes de sécurité pour manipuler ce produit. Bien se laver avec beaucoup d'eau et de savon après la manipulation du produit et avant de fumer ou de manger. Enlever sans délai les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir décontaminé. Le chlorpyrifos est un inhibiteur de la cholinestérase. Traiter les symptômes. En cas d'exposition, des tests cholinestérasiques du plasma et des globules rouges peuvent faire connaître le degré d'exposition (des données de base sont utiles). L'atropine, administrée par injection, est l'antidote de choix. Les oximes, comme la pralidoxime, peuvent être thérapeutiques si administrés suffisamment tôt; toutefois, ne les utiliser qu'avec l'atropine. En cas d'intoxication aiguë, utiliser un antidote immédiatement après avoir assuré une voie d'air et la respiration.

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les poissons, les crustacés et les oiseaux. Ne pas contaminer les plans d'eau par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ni éliminer d'une manière qui risque de contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

N'utiliser l'insecticide chimique Dursban FM que pour la fabrication d'un insecticide homologué par la *Loi sur les produits antiparasitaires*. Étant donné les propriétés et les usages prévus des produits formulés avec l'insecticide chimique Dursban FM, une étiquette différente de mise en garde peut s'imposer. Les formulateurs doivent élaborer leur propre étiquette en fonction des propriétés et des usages de leur produit fini et se conformer aux lois et règlements en vigueur.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marques des Corteva Agriscience et sociétés affiliées.